

**La Cité de la Culture et du Sport
de Laval**

**États financiers
au 31 décembre 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 19
Annexes	20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec)
H7T 2P6
T 514 382-0270

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Laval
Le 21 mars 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122487

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Amphithéâtre	4 043 504	3 284 316
Location des glaces	1 420 848	1 309 312
Location d'espaces de stationnement	768 190	304 227
Concession alimentaire	13 776	142
Intérêts	1 161 772	1 195 337
Aide gouvernementale		33 403
Autres produits	84 291	35 270
	<u>7 492 381</u>	<u>6 162 007</u>
Frais d'exploitation (annexe A)	3 003 322	2 088 004
Frais d'administration (annexe B)	730 036	9 165 006
Intérêts sur la dette à long terme	1 063 985	1 118 708
	<u>4 797 343</u>	<u>12 371 718</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant amortissements	<u>2 695 038</u>	<u>(6 209 711)</u>
Amortissements		
Immobilisations corporelles	6 068 871	6 067 407
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 185 178)	(4 896 708)
	<u>883 693</u>	<u>1 170 699</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>1 811 345</u>	<u>(7 380 410)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022		2021	
	Investi en immobilisations	Affecté au maintien des actifs	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	20 227 620	9 400 009	(30 993 441)	(1 365 812)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(883 693)		2 695 038	1 811 345
Investi en immobilisations (a)	33 105	4 472 509	(33 105)	(7 380 410)
Autres affectations d'origine interne		4 472 509	(4 472 509)	
	(850 588)	4 472 509	(1 810 576)	1 811 345
Solde à la fin	19 377 032	13 872 518	(32 804 017)	445 533
				(1 365 812)

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 33 105 \$, la variation de la subvention à recevoir de 1 985 617 \$, moins la variation de la dette à long terme de 1 985 617 \$.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 811 345	(7 380 410)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 068 871	6 067 407
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 185 178)	(4 896 708)
Produits amphithéâtre – produits reportés constatés	(1 519 909)	(1 519 906)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>915 985</u>	<u>(4 469 245)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 091 114</u>	<u>(12 198 862)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(33 105)</u>	<u>(12 653)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme		10 000
Remboursements d'emprunts à long terme	(1 985 617)	(1 929 737)
Subvention	<u>1 985 617</u>	<u>1 929 737</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		10 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 058 009	(12 201 515)
Encaisse au début	<u>2 645 286</u>	<u>14 846 801</u>
Encaisse à la fin	<u><u>4 703 295</u></u>	<u><u>2 645 286</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Situation financière


au 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	4 703 295	2 645 286
Comptes clients et autres créances (note 3)	1 930 604	2 319 954
Frais payés d'avance	88 766	98 070
Portion à court terme de la subvention à recevoir (note 5)	<u>2 043 119</u>	<u>1 985 617</u>
	8 765 784	7 048 927
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	144 434 268	150 470 034
Subvention à recevoir (note 5)	<u>33 918 543</u>	<u>35 961 662</u>
	<u>187 118 595</u>	<u>193 480 623</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	1 143 207	1 203 098
Produits perçus par anticipation (note 8)	535 718	163 496
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	<u>2 083 119</u>	<u>1 985 617</u>
	3 762 044	3 352 211
Long terme		
Dépôts à long terme	9 500	4 500
Dette à long terme (note 9)	33 918 543	36 001 662
Apports reportés – Ville de Laval (note 10)	1 500 000	1 500 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	123 557 236	128 742 414
Produits reportés (note 12)	<u>23 925 739</u>	<u>25 245 648</u>
	<u>186 673 062</u>	<u>194 846 435</u>
ACTIF (PASSIF) NET		
Investi en immobilisations	19 377 032	20 227 620
Affecté au maintien des actifs	13 872 518	9 400 009
Non affecté	<u>(32 804 017)</u>	<u>(30 993 441)</u>
	445 533	(1 365 812)
	<u>187 118 595</u>	<u>193 480 623</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission initiale de construire, d'établir et de posséder un complexe multifonctionnel culturel et sportif à Laval et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui détient le contrôle sur l'organisme.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Produits d'amphithéâtre

L'organisme constate les produits d'amphithéâtre, reçus sous forme de redevances sur la vente de billets, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les services sont achevés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base d'espaces commerciaux et d'identification selon la méthode linéaire sur la durée des contrats, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de produits perçus par anticipation à l'état de la situation financière. Dans le cas où les montants perçus par anticipation sont à long terme, les montants sont présentés à titre de produits reportés.

Produits de location des glaces

L'organisme constate les produits de location des glaces selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de location d'espaces de stationnement

L'organisme constate les produits de location d'espaces de stationnement au moment de la location aux consommateurs et de leur encaissement.

Produits de concession alimentaire

L'organisme constate les produits de concession alimentaire, sous forme de redevances, selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé. Les produits d'intérêts grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés et sont constatés à l'état des résultats au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 à 40 ans
Aménagement et infrastructure extérieurs	15 et 25 ans
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 et 10 ans
Équipement de glace	5 à 25 ans
Équipement et infrastructure de scène	10 à 25 ans
Équipement de stationnement	20 ans
Équipement de concession	10 ans
Équipements et outillages	7 à 25 ans
Mobilier	5 et 10 ans

Les immobilisations corporelles, principalement le bâtiment, affectées par un bail emphytéotique, sont amorties selon la plus courte de la durée de vie estimative et la fin prévue du bail emphytéotique, soit le 31 août 2057.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés au passif à long terme et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par la Ville de Laval ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité comprise dans le périmètre comptable de la Ville de Laval sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les opérations interentités conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Ville de Laval	624 778	237 672
Autres (a)	625 849	1 398 159
Intérêts courus à recevoir	665 705	681 712
Taxes à la consommation à recevoir	14 272	2 411
	<u>1 930 604</u>	<u>2 319 954</u>

(a) Au 31 décembre 2022, un client représente 48 % du total des comptes clients autres (90 % au 31 décembre 2021).

Les comptes clients autres sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 406 282 \$ (321 118 \$ au 31 décembre 2021). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 0 \$ pour l'exercice (5 372 \$ en 2021).

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Bâtiment	158 071 321	24 528 765
Aménagement et infrastructure extérieurs	1 672 246	361 107
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 457 268	2 807 138
Équipement de glace	1 099 947	279 891
Équipement et infrastructure de scène	4 362 730	1 228 859
Équipement de stationnement	75 163	20 043
Équipement de concession	2 816 209	1 303 356
Équipements et outillages	1 532 212	664 666
Mobilier	1 148 062	607 065
	<u>176 235 158</u>	<u>31 800 890</u>
		<u>144 434 268</u>
		<u>150 470 034</u>

Au 31 décembre 2022, la quasi-totalité des immobilisations corporelles est destinée à être utilisée pour la location.

5 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt ans jusqu'en 2037 et porte intérêt.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, portant intérêt aux taux de 2,76 % et 3 %, encaissable par versements annuels	35 961 662	37 947 279
Portion encaissable au cours du prochain exercice	2 043 119	1 985 617
	<u>33 918 543</u>	<u>35 961 662</u>

Les encaissements estimatifs sur la subvention à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 043 119 \$ en 2023, à 2 102 288\$ en 2024, à 2 163 173 \$ en 2025, à 2 225 825 \$ en 2026 et à 2 290 295 \$ en 2027.

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un crédit, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, disponible sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 20,99 %.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	473 143	499 243
Salaires et charges sociales à payer	21 895	22 143
Intérêts sur la dette à long terme à payer	648 169	681 712
	<u>1 143 207</u>	<u>1 203 098</u>

8 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ville de Laval	326 824	
Autres	208 894	163 496
	<u>535 718</u>	<u>163 496</u>

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunts auprès de la Ville de Laval, organisme ayant le contrôle, portant intérêt au taux de 2,76 % et 3 %, remboursables au même rythme que l'encaissement des subventions à recevoir (note 6)	35 961 662	37 947 279
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 (a)	40 000	40 000
	<u>36 001 662</u>	<u>37 987 279</u>
Tranche échéant à moins de un an	2 083 119	1 985 617
	<u>33 918 543</u>	<u>36 001 662</u>

(a) L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 083 119 \$ en 2023, à 2 102 288 \$ en 2024, à 2 163 173 \$ en 2025, à 2 225 825 \$ en 2026 et à 2 290 295 \$ en 2027.

10 - APPORTS REPORTÉS – VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	128 742 414	133 639 122
Amortissement des apports affectés aux immobilisations corporelles	(5 185 178)	(4 896 708)
Solde à la fin	<u>123 557 236</u>	<u>128 742 414</u>

12 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés, affectant les produits d'amphithéâtre, sont notamment composés de sommes relatives à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel et de loyers d'amphithéâtre perçus par anticipation relativement à des ententes se terminant jusqu'au 31 janvier 2038.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	25 245 648	26 565 554
Montants concernant l'exercice en cours (a)		
Loyers perçus par anticipation	200 000	200 000
Produits reportés constatés sur des droits d'identification	(979 595)	(979 592)
Produits reportés constatés sur des loyers perçus par anticipation	(540 314)	(540 314)
	<u>(1 319 909)</u>	<u>(1 319 906)</u>
Solde à la fin	<u>23 925 739</u>	<u>25 245 648</u>

(a) Ces montants sont constatés à l'état des résultats sous la rubrique produits d'amphithéâtre. Les produits d'amphithéâtre incluent également 626 811 \$ (52 813 \$ en 2021) de produits de redevances relatifs à la vente de billets.

13 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE ENTITÉ DÉTENANT LE CONTRÔLE

L'organisme est apparenté à la Ville de Laval, à toutes les entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de la Ville de Laval ainsi qu'aux entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de celles-ci. L'organisme est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents ainsi qu'aux entités sur lesquelles un principal dirigeant (ou un de ses proches parents) exerce un contrôle exclusif ou partagé.

La Ville de Laval est une entité détenant le contrôle étant donné que le 10 janvier 2020, l'organisme a modifié ses lettres patentes supplémentaires. Conséquemment, la composition de son conseil d'administration a été modifiée pour ajouter deux administrateurs qui sont nommés par la Ville de Laval, donc quatre membres nommés par la Ville de Laval depuis cette date siègent au conseil d'administration qui compte au total sept membres. La Ville de Laval a également octroyé d'importants apports et un bail emphytéotique.

Selon l'acte constitutif d'emphytéose renouvelable, la Ville de Laval a cédé les droits du terrain requis à l'organisme pour l'utilisation et la construction du complexe multifonctionnel. L'entente, signée en janvier 2013, est pour une période de 40 ans débutant à la date de réception provisoire du bâtiment et vient à échéance le 31 août 2057.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

13 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE ENTITÉ DÉTENANT LE CONTRÔLE (suite)

De plus, en vertu de l'emphytéose, l'organisme s'est engagé à louer un minimum annuel de 1 500 heures de glace pour des organismes culturels et sportifs lavallois durant la période hivernale, soit de septembre à avril inclusivement.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Autres opérations conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange		
Produits		
Location des glaces	708 984	795 503
Charges		
Intérêts sur la dette à long terme	1 063 985	1 118 708

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, des procédures et des pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients et autres créances et de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Encaisse	4 703 295	2 645 286
Comptes clients et autres créances	2 001 497	2 317 543
Subvention à recevoir	<u>35 961 662</u>	<u>37 947 279</u>
	<u>42 666 454</u>	<u>42 910 108</u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié ou en souffrance aux 31 décembre 2022 et 2021.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle de ses activités de fonctionnement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'encaisse, la subvention à recevoir, les cartes de crédit et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt de la dette à long terme sont les mêmes que les taux d'intérêt de la subvention à recevoir.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2021) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice de l'organisme.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 décembre 2022, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) de l'organisme se détaillent comme suit :

	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 143 208		
Dette à long terme	2 083 119	8 781 581	25 136 962
Intérêts sur la dette à long terme	1 003 285	3 393 063	3 491 642
	<u>4 229 612</u>	<u>12 174 644</u>	<u>28 628 604</u>

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme totalisant approximativement 2 708 057 \$ pour des services à être rendus par des fournisseurs au cours des prochains exercices, jusqu'en 2028. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 991 301 \$ en 2023, à 742 860 \$ en 2024, à 354 099 \$ en 2025, à 305 879 \$ en 2026 et à 291 023 \$ en 2027.

16 - DROITS CONTRACTUELS

L'organisme a conclu, à titre de bailleur, un contrat de location échéant le 31 janvier 2038 en vertu duquel il percevra une somme de 14 000 000 \$ pour la location de l'amphithéâtre. Les encaissements minimums à recevoir annuellement pour les prochains exercices s'élèvent à 1 200 000 \$ de 2023 à 2027 et 800 000 \$ de 2028 jusqu'au terme du bail.

L'organisme a également conclu, à titre de bailleur, un contrat de location échéant en août 2025 en vertu duquel il percevra une somme de 37 800 \$ pour la location d'un espace pour la concession alimentaire. Les encaissements minimums à recevoir annuellement pour les prochains exercices s'élèvent à 14 400 \$ en 2023 et en 2024, et à 9 000 \$ en 2025.

L'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière (note 5), encaissable par versements annuels de 3 083 145 \$, capital et intérêts, jusqu'en 2036 et un versement annuel de 1 331 624 \$, capital et intérêts, en 2037.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

17 - ÉVENTUALITÉS

Le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que cette réclamation n'est pas fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à cet égard.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	ANNEXE A	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'EXPLOITATION</i>		
Salaires et charges sociales	399 982	256 035
Entretien et réparations de l'équipement	915 575	732 712
Chauffage et énergie	1 273 835	1 023 115
Fournitures	12 520	2 023
Stationnement	317 109	33 626
Sécurité	84 301	40 493
	<u>3 003 322</u>	<u>2 088 004</u>
	ANNEXE B	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i>		
Salaires et charges sociales	204 911	178 245
Frais de formation	5 658	6 463
Fournitures et frais de bureau	10 626	8 853
Télécommunications	25 739	14 487
Permis	4 785	1 339
Assurances	250 010	250 377
Créances douteuses		5 372
Règlement sur litige		8 352 686
Honoraires professionnels	157 352	297 897
Intérêts et frais bancaires	40 765	16 550
Informatique	28 970	29 377
Remboursement de l'aide gouvernementale	1 220	
Autres		3 360
	<u>730 036</u>	<u>9 165 006</u>